

[Annexe 2 : DEPOT DE VOTRE PROJET SUR LA PLATEFORME « DEMARCHES SIMPLIFIEES »](#)

1^{er} mars 2024 - 30 mai 2024



Attention : aucune demande de financement déposée après la date limite ne pourra être instruite

Dans le cadre de l'appel à projets pour le déploiement des cordées de la réussite en Ile-de-France pour 2024-2025, la demande de financement auprès d'un ou plusieurs financeurs régionaux (Préfecture de région, Rectorats franciliens, Région Ile-de-France) doit être déposée via **la plateforme dématérialisée** : « *Démarches simplifiées* ». Il est demandé à tous les porteurs de projet, lors du dépôt du dossier sur la plateforme, de bien respecter les étapes suivantes :

- 1- Si vous n'avez pas encore de compte, créer un compte utilisateur sur l'accueil de la plateforme en cliquant sur « créer un compte » via le lien suivant (comme présenté dans l'image ci-dessous) :

https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up

The screenshot shows the registration page for 'demarches-simplifiees.fr'. On the left, there is a graphic with a laptop and documents, and the text: 'Un outil simple pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés.' On the right, the title is 'Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr'. Below the title are two input fields: 'Email' with the placeholder 'Votre adresse email' and 'Mot de passe' with the placeholder '8 caractères minimum'. A blue button labeled 'Créer un compte' is highlighted with a red oval. Below the button is a small 'ou' and a 'S'identifier avec FranceConnect' logo.

- 2- Se connecter via le compte utilisateur que vous avez créé et compléter le formulaire relatif à l'appel à projets pour le déploiement des cordées de la réussite en Ile-de-France pour 2024-2025.
- 3- Commencer la saisie en ligne en précisant dans la plateforme à quelle institution vous souhaitez soumettre votre demande de subvention: la Préfecture Ile-de-France, le Conseil Régional ou les rectorats de Paris, Créteil et Versailles. Une demande de financement pour un projet peut être déposée auprès de plusieurs financeurs (co-financements possibles en fonction des priorités et orientations définies par chaque administration). En outre, les trois financeurs se réservent la possibilité de réorienter le projet vers un autre financeur que celui sollicité, au regard des crédits disponibles et en fonction des priorités d'action.
- 4- Renseigner les éléments demandés sur la plateforme : informations générales sur votre structure, contacts référents au sein de votre structure, partenaires du projet, objectifs du projet, descriptifs des actions envisagées, partenariats, moyens mobilisés pour la mise en œuvre, budget prévisionnel, auto-évaluation du projet prévue et bilan provisoire de l'action N-1 s'il s'agit d'une reconduction. Vous devrez obligatoirement joindre le budget prévisionnel de votre action via le document extrait d'un formulaire Cerfa téléchargeable sur la plateforme.

- 5- Lorsque vous déposerez votre dossier, vous recevrez un accusé de réception. Une fois que le dossier sera examiné par la commission régionale de validation, vous recevrez un accusé d'acceptation ou de rejet fin juin-début juillet 2024.

Si votre dossier est validé, chaque financeur vous notifiera le montant attribué à votre demande de financement d'ici fin octobre 2024.

Lors du dépôt du projet, merci de bien veiller à :

- Respecter les orientations définies par le/les financeurs sollicités.
- Renseigner toutes les cases nécessaires dans la demande dématérialisée sur le site « *Démarches simplifiées* ».

Cette première étape étant primordiale pour la suite de la procédure, en cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact avec les personnes référentes de/des institution(s) a(ux)quelle(s) vous adressez votre demande, via la liste de contacts précisée plus bas.

Une fois le dépôt du projet effectué sur la plateforme « Démarches simplifiées », si vous sollicitez un financement du Conseil régional et/ou de la Préfecture de région, vous devez leur adresser une demande :

- Pour les demandes adressées au Conseil Régional : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme « Mes Démarches Région » : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>
- Pour les demandes adressées à la Préfecture de région (procédure de dépôt en annexe 3) : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, MERCI DE CONTACTER :

Préfecture de région :

Juliette PAOLOTTI : juliette.paolotti@paris.gouv.fr, pref-mission-ville@paris.gouv.fr

Conseil régional :

Patricia OMARI : patricia.omari@iledefrance.fr, Régine CABRIMOL : regine.cabrimol@iledefrance.fr

Et boîte générique : cordeesdelareussite@iledefrance.fr

Rectorat de Région académique :

Patricia BLOCH : patricia.bloch@region-academique-idf.fr

Rectorat de Créteil :

Lydie CARRARA, Mathieu CHIBRARD, Laurence ULMANN : cordeesdelareussite@ac-creteil.fr

Rectorat de Paris :

Patrice BAUDEVIN, Sarah EL-MOTTALIB, Corinne PASCO : cordeesdelareussite@ac-paris.fr

Rectorat de Versailles :

Hugo POULET, Mélinée SIMONOT, Frédéric TEULAT : cordeesdelareussite@ac-versailles.fr